



SECTION DES CLAVIERS

Edition 2019/2020

SOMMAIRE

	Pages
Le Personnel	4
Les matières enseignées	5
Cursus d'études	6
Inscription au cours de piano	8
Examens	9
Diplômes et Certificats	10
Qualifications décernées	10
Critères de promotion	11

Joindre le Conservatoire

33 rue Charles Martel Téléphone :
L-2134 Luxembourg (+ 352) 4796 + extension

Extensions :

Standard téléphonique : 5555
Réception : 5203
Secrétariat de direction : 5201 / 5202 / 5265
Secrétariat public : 5209 / 5211 / 5217 / 5218 / 5282
Bibliothèque : 5263 / 5262
Absences et excuses aux cours : 5252

Fax : 44 96 86

Direction : direction-cvl@vdl.lu
Département des instruments à claviers : claviers-cvl@vdl.lu

Site Internet : <http://www.conservatoire.lu>

Le Personnel

DIRECTEUR

Meyers Marc

DIRECTEUR ADJOINT

Bausch Serge

CHEF DE SECTION

Muller Gary

ASSISTANT AU CHEF DE SECTION

Muller Jean, projets pédagogiques

ENSEIGNANTS

Piano :

Abreu Lopes Michel
Hengesch Marie-José
Hilger Jean
Kasel Jean-Jacques
Kelsen Nancy
Kerschenmeyer Michèle
Koch Jean-Philippe
Kraus Claude
Krier Cathy
Lee Chiahu
Marzinotto Nicolas
Muller Gary
Muller Jean
Rauchs Béatrice
Reifenrath Katrin
Schaack Martine
Shiraki Kae
Steinmetzer Robert
Tonteling François
Weber Sonia
Weiler Anise
Weinand Carine
Weyer Sabine
Wirth Alain

Clavecin :

Galowich Anne

Orgue :

Kasel Jean-Jacques
Nimax Pierre
Wirth Alain

Accordéon :

Spiridigliozi Maurizio

Harpe :

Hames Liane

Piano d'accompagnement :

Reifenrath Katrin
Trüb Isabelle

Déchiffrage :

Marzinotto Nicolas
Weyer Sabine

Harmonisation/Improvisation :

Kasel Jean-Jacques
Wirth Alain

Organologie :

Kasel Jean-Jacques

Harmonie pratique :

Diefferding Josiane
Spiridigliozi Maurizio
Wirth Alain

Accompagnement :

Abreu Lopes Michel
Bizien Emmanuelle
Civitareale Walter
Colaci Cosimo
Diefferding Josiane
Dorneanu Dorel
Galowich Anne
Hengesch Marie-José
Kerschenmeyer Michèle
Klaine Pierre-Emmanuel
Koch Jean-Philippe
Kovalzon Natalia
Marzinotto Nicolas
Modestova Olga
Petrov Peter
Reifenrath Katrin
Robotkova Hana
Schaack Martine
Schmidt Jeff
Trüb Isabelle
Wagner Joachim
Weber Sonia
Weiler Anise
Weyer Sabine
Wirth Alain

Ensemble

d'accordéons:

Spiridigliozi Maurizio

Ensemble d'harpes :

Hames Liane

Les matières enseignées

DÉPARTEMENT DES CLAVIERS

CLAVIERS

PIANO
CLAVECIN
ORGUE
ACCORDÉON
HARPE

MÉTHODOLOGIE

BRANCHES SECONDAIRES

PIANO D'ACCOMPAGNEMENT
DÉCHIFFRAGE
HARMONISATION / IMPROVISATION
MUSIQUE DE CHAMBRE
ORGANOLOGIE
HARMONIE PRATIQUE

ENSEMBLES

ENSEMBLE D'ACCORDÉONS
ENSEMBLE DE HARPES

Cursus d'études

LA DIVISION INFÉRIEURE

La division inférieure s'adresse aux élèves débutants et propose une approche méthodologique et conséquente pour un fondement artistique solide.

Conditions d'admission aux cours instrumentaux et de chant :

Être inscrit au cours de formation musicale FM2 ou à un niveau supérieur.

LA DIVISION MOYENNE

La division moyenne offre un enseignement complet dans les matières principales avec pour objectif l'acquisition de bonnes connaissances techniques et d'interprétation.

Conditions d'admission :

Être détenteur d'une 1^{re} Mention ou avoir passé avec succès un examen d'admission dans la branche en question.

LA DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

La division moyenne spécialisée offre un enseignement plus exigeant et plus intensif que celui de la division moyenne. Les intéressés doivent faire preuve d'une motivation et d'un engagement plus conséquents.

Le diplôme de 1er Prix atteste un très bon niveau instrumental, mais également une culture musicale de base. Il s'agit d'un diplôme pouvant donner accès aux études supérieures.

Conditions d'admission :

Pour les élèves ayant obtenu une 1^{re} mention de l'enseignement musical luxembourgeois avec au moins la note « très bien » dans un établissement d'enseignement musical régi par la loi du 28 avril 1998, l'accès à la division moyenne spécialisée se fait sur dossier.

LA DIVISION SUPÉRIEURE

La division supérieure s'adresse aux étudiants souhaitant se perfectionner ou entamer une carrière professionnelle. Le diplôme supérieur constitue la finalité de l'enseignement musical au Luxembourg ; il est délivré par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Conditions d'admission :

Avoir obtenu le 1er Prix avec un minimum de 50 points ou avoir passé un test d'admission avec succès.

DIPLÔME DE CONCERT

Le diplôme de concert s'adresse aux étudiants de très haut niveau. L'accès y est limité aux lauréats du diplôme supérieur avec la qualification « très bien » au moins et aux élèves étrangers ayant réussi les études du cycle court universitaire.

Une lettre de motivation et un entretien avec la direction du Conservatoire sont nécessaires pour l'inscription en cette division.

REMARQUES CONCERNANT LES ÉTUDES INSTRUMENTALES ET DE CHANT

- A l'intérieur d'une division, l'élève peut passer selon ses capacités d'un niveau à un autre, sans devoir passer une à une toutes les années prévues.
- Dans certains cas dûment motivés, la direction pourra accorder une année d'études supplémentaire en division inférieure, moyenne ou moyenne spécialisée.

Inscriptions au cours de piano

MODALITES

- 1) INSCRIPTION au test d'admission
- 2) FIXATION DE L'HORAIRE pour le test d'admission

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'INSCRIPTION DEFINITIVE AURA LIEU A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2019

- a) Si votre enfant joue déjà, il lui faudra passer un petit test de 2-3 minutes (programme libre) qui aura lieu le 18 mai 2019. L'horaire détaillé sera fixé lors de la porte ouverte ou, après, au secrétariat.
- b) Pour les débutants n'ayant pas encore joué du piano (de 7 à 12 ans), des cours collectifs de sélection auront lieu les trois premières semaines suivant la porte ouverte.

Les meilleurs élèves des 2 catégories a) et b) seront inscrits définitivement ***lors des inscriptions début juillet***, les autres mis sur une liste d'attente. Ces enfants ainsi que les plus âgés pourront être admis définitivement si une place se libère au cours de l'année.

Deux conditions supplémentaires doivent être remplies :

- 1) Avoir suivi au moins 1 an de solfège
- 2) Avoir un piano à la maison (un piano électronique est éventuellement toléré les deux premières années, sous condition qu'il soit conforme aux normes d'un piano normal, c.à.d. il doit être équipé de 7 octaves et demie ainsi que de pédales)

Examens

- Les élèves sont tenus de se présenter aux examens dans les délais. Les élèves ayant échoué à l'examen sont autorisés à le repasser l'année suivante. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du cours.
- Condition d'admission aux examens : se prévaloir d'un taux de présence aux cours d'au moins 75%.
- Les élèves qui ne se présentent pas à un examen de passage ou un examen de fin de cycle doivent se présenter à un examen de fin d'année.
- **Périodes des examens :**

Section	Département	Examens techniques	Examens publics
Claviers	Claviers	27.01.-14.02.2020	22.05.-04.07.2020
Orchestre	Vents Cordes Percussion	20.01.-14.02.2020 03.02.-14.02.2020 01.02.-12.02.2020	11.05.-26.05.2020 15.06.-27.06.2020 22.05.-24.06.2020
Arts de la scène	Chant Théâtre Danse	20.01.-06.02.2020 11.01.-13.01.2020 -	25.05.-15.06.2020 17.06.-25.06.2020 18.06.-22.06.2020
Musiques actuelles	Jazz	27.01.-28.01.2020	17.06.-18.06.2020
Théorie musicale		Examens écrits	Examens oraux
	Formation musicale	avril/mai 2020	à partir du 15.06.2020
		Session 1	Session 2
	Branches de l'écriture musicale	08.03./15.03.2020	14./21./28.06.2020
Examens de la Division supérieure	1 ^{ère} session : 02.03.-14.03.2020 2 ^{ème} session : 25.06.-08.07.2020		
Examens de fin d'année	à partir du 9 juin 2020		

- Les lieux et dates des concours en division supérieure sont fixés par le Commissariat à l'enseignement musical (1^e session au mois de mars, 2^e session au mois de juin/juillet). Le planning détaillé sera publié en temps utile.

Diplômes et Certificats

Les conditions d'obtention des diplômes et certificats sont définies dans un bulletin d'information disponible au secrétariat public du Conservatoire.

Qualifications décernées

Points	1^{er} cycle
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
30-39	satisfaisant
0-29	insuffisant

Points	2^e cycle et division moyenne
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
40-44	assez bien
36-39	satisfaisant
0-35	insuffisant

Exception : formation musicale III^e année : 30-39 : satisfaisant ; 0-29 : insuffisant

Points	Division moyenne spécialisée et division supérieure
59-60	grande distinction
56-58	distinction
50-55	très bien
45-49	bien
0-44	insuffisant

Critères de promotion

Pour réussir aux examens, les pointages suivants sont requis :

1 ^{er} Cycle	30 pts
2 ^e Cycle (2 ^e Mention, 1 ^{re} Mention)	36 pts (exception faite pour la formation musicale : 30 pts)
Division moyenne	36 pts
Division moyenne spécialisée	45 pts
Division supérieure	45 pts

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 2^e Cycle (1^{re} Mention), donne droit à l'accès aux études en division moyenne spécialisée.

Un résultat égal ou supérieur à 50 pts obtenu aux examens du 1^{er} Prix donne droit à l'accès aux études en division supérieure.

Aussi chaque année, au courant du 1^{er} trimestre scolaire, sont organisés un examen d'admission à la division moyenne spécialisée et un examen d'admission à la division supérieure.

INSTRUMENTS

CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

3^e année

4^e année

Diplôme du 1^{er} cycle

de 30 à 60 pts : obtention du diplôme

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Certificat de la 2^e Mention

3^e année

4^e année

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier : admis en division moyenne spécialisée



CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1^{re} année

2^e année

Certificat de passage

3^e année

4^e année

Diplôme de la division moyenne

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division Moyenne Spécialisée

CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1^{re} année

2^e année

Certificat du 2^e Prix

3^e année

4^e année

Diplôme du 1^{er} Prix

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure

CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Diplôme Supérieur

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

DIPLÔME DE CONCERT

1^{re} année

2^e année

Diplôme de Concert

MUSIQUE DE CHAMBRE

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

Certificat de la 2^e Mention

2^e année

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

Orientation par analogie à la branche instrumentale



CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1^{re} année

2^e année

Certificat de passage

3^e année

Diplôme de la division moyenne

à partir de 36 pts : obtention du diplôme

CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1^{re} année

2^e année

Certificat du 2^e Prix

3^e année

4^e année

Diplôme du 1^{er} Prix

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme



CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Diplôme Supérieur

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

Evolution à l'intérieur du cursus de musique de chambre:

Les études en musique de chambre sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.

De manière générale, le concours de musique de chambre se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

DÉCHIFFRAGE ET TRANSPOSITION

DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Certificat préparatoire

3^e année

4^e année

Certificat du degré inférieur



DIVISION MOYENNE

1^{re} année

2^e année

Certificat du degré moyen



DIVISION SUPÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Certificat du degré supérieur

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

Condition d'admission au cours :

Se prévaloir d'une 1^{re} Mention en instrument

PIANO D'ACCOMPAGNEMENT

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admission en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier : admission en division moyenne spécialisée



CYCLE 3 - DIVISION MOYENNE

1^{re} année

2^e année

Diplôme de la division moyenne

À partir de 36 pts : obtention du diplôme

Après test d'admission : possibilité de réorientation vers la division Moyenne Spécialisée

CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1^{re} année

Certificat du 2^e Prix

2^e année

3^e année

Diplôme du 1^{er} Prix

de 45 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 50 pts : admis en division supérieure



CYCLE 4 – DIVISION SUPÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Diplôme Supérieur

à partir de 45 pts : obtention du diplôme

Condition d'admission au cours :

Se prévaloir d'un diplôme de 1^{re} Mention en piano.

Evolution à l'intérieur du cursus de piano d'accompagnement :

Les études en piano d'accompagnement sont obligatoirement accompagnées de la continuation des études en branche instrumentale et cela en principe à un niveau égal ou plus avancé.

De manière générale, le concours de piano d'accompagnement se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

HARMONIE PRATIQUE HARMONISATION & IMPROVISATION

CYCLE 1 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Diplôme du 1^{er} Cycle

CYCLE 2 – DIVISION INFÉRIEURE

1^{re} année

2^e année

Diplôme de la 1^{re} Mention

de 36 à 60 pts : obtention du diplôme

à partir de 36 pts : admis en division moyenne

à partir de 50 pts et sur dossier: admis en division moyenne spécialisée



CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE

1^{re} année

2^e année

Diplôme Moyen

CYCLE 3 – DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE

1^{re} année

2^e année

Diplôme du 1^{er} Prix

ORGANOLOGIE

1^{re} année

2^{ème} année

Certificat final

